



Commission "Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques"

Compte-rendu de la Réunion du 5 février 2008 – Doucelles – 14h30

- 1 -

Étaient présents :

M. Daniel LENOIR (Conseiller général de la Mayenne)
 M. Marc VELTER (Groupe Ornithologique des Auloirs)
 M. Pierre PAUMIER (Association « Rivières vivantes »)
 M. Claude FAYET (Association « Rivières vivantes »)
 M. Arsène POIRIER (Association de sauvegarde des moulins et rivières de la Sarthe)
 M. Pierre REBOUX (Association des riverains de France)
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)
 M. Pascal BODIN (DDAF de l'Orne)
 M. Pierre DUCHEMIN (Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois)
 M. Vincent HAUTOIS (Conseil Général de la Mayenne)
 M. André CORBEAU (Association « Truite des Alpes mancelles »)
 M. Marie-Laure PIAU (FPPMA de la Mayenne)
 M. Jérôme JAMET (FPPMA de l'Orne)
 M. Jean-Alexandre DACHARY (FPPMA de la Sarthe)
 M. Denis CAUDRON (CATER Basse-Normandie)
 M. Gwénaél ROBINEAU (ONEMA de l'Orne)
 M. Michel LEROUX (ONEMA de la Sarthe)
 M. Ludovic POUSSIN (ONEMA de la Sarthe)
 M. Olivier LEROYER (ONEMA de la Mayenne)
 M. Julien DEPEINT (Conseil Général de la Sarthe)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat mixte de la Sarthe)
 M. Jean HENAFF (Sarthe Nature Environnement)
 M. Rémy GILLET (AFFO)
 M. Daniel GRIVOT (Mayenne Nature Environnement)
 M. Mickaël RICORDEL (ONF Sarthe/Mayenne)
 Mme Mélanie TAQUET (PNR Normandie-Maine)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)

M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants)
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)

Étaient excusés :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 M. Pierre TRABUC (DIREN Basse-Normandie)
 M. Jean-Paul DORON (FPPMA de l'Orne)
 M. Alain DIEU (FPPMA de la Sarthe)
 M. Guy DEVALLAN (FPPMA de la Sarthe)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
 M. Aurélien CABARET (CDC du bassin de Mortagne)
 Mme Véronique RIOU (Conseil Général de la Mayenne)
 M. Didier BOURBON (DDAF de la Mayenne)
 Mme Cécile DASSONVILLE (DDAF de la Sarthe)
 M. Pierre VIELLE (Communauté urbaine d'Alençon)

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Propositions des actions et mesures à appliquer sur le bassin versant de la Sarthe Amont
- 2 – Questions diverses

- 2 -

En préambule M.LENOIR remercie les personnes présentes à cette réunion de la commission thématique " Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques ". Il cite les personnes qui se sont excusées de leur absence, et notamment M. Bernard BREUX, qu'il est chargé de suppléer en sa qualité de vice-président de la CLE.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. LENOIR donne la parole aux chargés d'études des cabinets IDEA Recherche et SOGREAH Consultants.

Ordre du jour n°1 :

Propositions des actions et mesures à appliquer sur le bassin versant de la Sarthe Amont

M. J. DUCHEMIN rappelle les évolutions réglementaires récentes, et souligne que dorénavant les SAGE sont composés de deux documents principaux, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) des milieux aquatiques et le règlement. Ce dernier document, opposable au tiers, renforce la portée juridique du SAGE.

Il précise que l'objectif des scénarios d'actions, ou scénarios contrastés est d'approfondir l'analyse pour chacun des thèmes du SAGE (qualité de l'eau, quantité de la ressource, milieux aquatiques et naturels, inondations, loisirs et tourisme) en proposant des actions et des règles de gestion adaptées aux problématiques locales. Cette étape permettra d'apporter les éléments sur lesquels sera construite la future stratégie collective du SAGE.

Après avoir mis en exergue les principales conclusions du scénario tendanciel, il propose aux acteurs de formuler leurs propositions d'actions en tentant de répondre à deux questions majeures :

- Comment garantir la qualité de l'écosystème aquatique et atteindre le bon état morphologique en 2015 ?
- Comment éviter une disparition lente des zones humides ?

La méthode retenue est celle dite du « métaplan », et consiste pour chaque acteur à rédiger ses propositions sur des feuilles de papier, une proposition par feuille. Celles-ci sont ensuite affichées sur un mur, explicitées par son rédacteur et des premiers recoupements sont effectués.

M. J. DUCHEMIN précise qu'il ne s'agit pas question de censurer les propositions formulées, mais de permettre à chacun de s'exprimer librement. Il signale qu'un premier filtre sera réalisé par le bureau de la CLE en fonction de la faisabilité technique, financière, sociologique, etc....

Compte-tenu des délais impartis pour la réunion, et contrairement à ce qui avait été indiqué à l'ordre du jour, M. J. DUCHEMIN propose de traiter la question transversale « Comment promouvoir une approche globale et cohérente à l'échelle du bassin versant ? » lors de la prochaine intercommission.

Les propositions faites par les acteurs présents en réunion sont rassemblées dans les tableaux qui suivent.

Remarque importante : les tableaux suivant reprennent textuellement la formulation de toutes les propositions faites par les acteurs en réunion. De fait, certaines sont redondantes.

Toutefois, il est à noter qu'un travail d'analyse des propositions formulées sera réalisé dans les prochaines semaines pour identifier les convergences et divergences et préparer le bureau de la CLE qui sera chargé d'appliquer un premier filtre.

Ordre du jour n°2 :

- 3 -

Questions diverses

M. SIROT rappelle qu'il reste possible au-delà de la réunion de transmettre de nouvelles propositions, et qu'elles seront prises en compte.

Il souligne par ailleurs qu'une intercommission se réunira prochainement pour travailler à une hiérarchisation des actions et mesures proposées, certaines relevant du volet opérationnel (fiches actions, d'autres du volet réglementaire (PAGD et règlement), et de les répartir géographiquement par secteurs prioritaires.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

A. Gestion des carrières	B. Gestion des eaux pluviales	C. Gestion des habitats et des populations piscicoles	D. Gestion des espèces envahissantes	E. Gestion des zones humides*	
Interdire les carrières en zone alluviale	Fermeture totale de la pêche en hiver (<i>action annulée</i>)	Restauration des habitats piscicoles et astacicoles	Informier sur les espèces exotiques envahissantes	Acquisition foncières des zones humides	Préserver les zones humides
	Pour garantir l'écosystème : remettre en cause l'évacuation des eaux usées et pluviales	Cesser de pêcher l'anguille (mieux gérer la pêche à l'anguille mais pas l'interdire)	Qualité écosystème : la continuité écologique + les espèces envahissantes	Interdire les drainages sur les zones humides existantes	Interdire peupleraies, remblais et drainage sur zones humides + acquisition foncière
	Les eaux pluviales des agglomérations devraient être décantées	Propositions d'amélioration d'habitats piscicoles sur secteurs perturbés ou dégradés	Espèces exotiques envahissantes (action de suivi, surveillance)	Prise en compte des petites zones humides	Proposition de restauration des zones humides en milieu forestier : gestion des ligneux, alimentation hydrique, entretien (programme pluriannuel)
			Endiguer impérativement tout départ de prolifération de plantes envahissantes (Exemple: la Jussie)	Inventaire et protection des zones humides et zones inondables (inscription dans les PLU)	Identifier et inscrire les zones humides dans les cartes communales et les PLU
			Etablir des plans de gestion sur les espèces envahissantes	Interdire la destruction de zones humides (notamment lors d'aménagements urbains)	Proposer la désignation de zones humides d'intérêt environnemental particulier
			Plan d'éradication des espèces exotiques invasives	ZH : établir la relation zone humide/niveaux d'eau	Zones humides : les identifier
			Répertorier au maximum les espèces nuisibles dans les cours d'eau (ex. : écrevisses californiennes, américaines et autres)	Exiger des mesures compensatoires pour les travaux conduisant à la destruction des ZH : recréation de surfaces de ZH équivalentes sur le même BV	Comment garantir la qualité de l'écosystème aquatique ? - préserver les zones humides : interdire tout aménagement dans les zones humides caractérisées et répertoriées sauf cas d'intérêt général - interdire tout recalibrage de cours d'eau sauf cas d'intérêt général
			Pour éviter la dégradation des rives par les ragondins, prévoir leur destruction (les moyens)	Eviter la disparition des zones humides : maintenir les niveaux d'eau les alimentant	Concertation avec la profession agricole pour sensibilisation gestion durable des ZH (entretien, pâturage...)
				Aucun remblai en zone humide	ZH : réalisation de l'inventaire
				Limiter l'urbanisation proche des zones humides	Préciser l'inventaire des ZH effectives et les protéger strictement
				Interdire toute nouvelle peupleraie en zone humide	Interdire tout aménagement et plantation sur zone humide
				Recenser les zones humides permanentes et temporaires pour les règlementer : PLU, municipalité et architecte du PLU	Comment éviter une disparition des ZH ? Interdire tout aménagement sauf cas d'intérêt général avec comme mesure compensatoire reconstitution au double de la surface détruite
				Accompagner les agriculteurs pour maintenir les zones humides (aides financières)	S'opposer à la destruction de ZH (plans d'eau, remblai, drainage) sauf intérêt général

*NB : ZH = zone humide

F. Gestion des zones d'expansion des crues	G. Gestion des plans d'eau	H. Urbanisation - Rejets EU et EP	I. Gestion populiculture	J. Drainage	K. Aménagement BV	L. Phytosanitaires
ZH : zones d'expansion crues Entretien	Interdire la création de plans d'eau	Bassin tampon à l'exutoire des zones artisanales ou installations de noues	Interdire peupliers et résineux au bord des cours d'eau Interdire coupe à blanc	Restauration des zones humides Arrêt du drainage Mise hors service des drains dans le lit majeur	Plantation de haies perpendiculairement à la pente (frein hydraulique)	Impérativement : tenir les lits majeurs en zones enherbées avec interdictions d'introduction de produits phyto.
Interdire toutes constructions en zone d'expansion des crues	Interdiction de prélèvement d'eau pour tous plans d'eau en été (R.212-47 2°a))	Favoriser les bassins tampon sur les zones imperméabilisées mêmes les anciennes	Interdire les peupliers en bord (et résineux) de cours d'eau et ZH	Interdiction drainage zones humides (y compris fossés latéraux "d'assainissement")	Réimplanter haies pour piéger nitrates et pesticides	Pesticides : interdiction traitement fossés + bande latérale
Préserver les zones d'expansion de crues	Etablir un inventaire exhaustif des plans d'eau et diagnostic par sous-bassins	Interdire rejets assainissement collectif si trop mauvais	Stopper la populiculture en bordure de cours d'eau		Incitation pour la conversion des peupleraies en peuplement forestier plus adapté d'un point de vue écologique (Aulnaie, Frênaie...) ou retour vers un milieu ouvert	Communiquer sur les phytosanitaires en bord de cours d'eau
Augmenter les surfaces d'expansion des crues en zones rurales	Limitation de la création des plans d'eau	Analyser la toxicité des sédiments localement	Interdire la plantation de peupliers dégradation des berges		Eviter érosion et ruissellement par une végétation adaptée	Prise en compte des fossés en amont des cours d'eau ZNT
	Limitation très forte création de plans d'eau	Cours d'eau : identifier les rejets des particuliers			Interdire drainage dans lit majeur des cours d'eau	Où en est-on des zones enherbées le long des cours d'eau pour atténuer les pollutions
	Interdire la création de plans d'eau sur les bassins versants qui présentent des espèces ou milieux sensibles	Sensibiliser sur l'ANC			Couvert végétal hivernal obligatoire (érosion des sols)	Pousser à la mise en herbe des fonds de vallée
	Plan d'eau : - il faudrait en réglementer les nouveaux (voir les interdire) si danger pour l'écosystème - il faudrait un règlement pour les plans d'eau existants	Inciter "fortement" les collectivités à choisir une urbanisation peu "coûteuse" en espace. Imaginer des lotissements dont la surface imperméabilisée est très réduite			Meilleure gestion ou plan d'entretien réfléchi des fossés de bords de route Gestion des eaux pluviales	Interdiction de traitement phyto de 5 m sur l'ensemble des fossés en amont des chevelus
	Dans les aménagements en versant : plan d'eau ; où doit-on mettre les barrages secs chargés de ralentir et atténuer les inondations en aval ?	Cours d'eau : mesurer le niveau réel d'épuration des stations			Bandes enherbées sur tout le réseau hydro + fossés	

M. Agriculture BIO	N. Piétinement bétail	O. Entretien des cours d'eau et des abords	P. Renaturation des cours d'eau	Q. Inventaires complémentaires	R. Gestion de la continuité écologique des cours d'eau et de ses abords	
Encourager l'agriculture bio	Plus de piétinement du bétail dans les lits mineurs	Utiliser des techniques alternatives au curage	Diversification avec recharge en granulat sur tous les chevelus recalibrés pour relancer le transport de solide	Réaliser ou compléter les inventaires des petits cours d'eau (non cartographiés sur IGN)	Favoriser l'alimentation en eau des cours naturels par rapport aux biefs ou cours dérivés	Fonctionnement hydrologique (expansion crues) Manœuvre raisonnée des ouvrages et non systématique
Valoriser l'agriculture biologique et les Mesures Agri-Environnementales (même hors Natura 2000)	Limiter le piétinement du bétail sur les zones de sources et zones humides	Entretien des cours d'eau campagne près des riverains et des municipalités	Encourager les actions de renaturation des cours d'eau	Réaliser le recensement des linéaires de cours d'eau qui ont été déplacés de leur lit d'origine	Mise en place de micro-vannage sur tous les fossés sur la Sarthe Amont (Natura 2000) Maintien en eau des ZH	1°) Maintien des niveaux d'eau par les ouvrages existants, voire en créant d'autres 2°) Création de haies en zone herbagère
Agriculture respectueuse de son biotope et de sa ressource en eau (arrêt des pesticides et des nitrates, ex. de Munich)	Suppression de la divagation du bétail dans les cours d'eau Accès aux points d'abreuvement aménagés	Harmonisation des arrêtés préfectoraux de curage ou suppression de ces derniers	"Renaturation" morphologique des ruisseaux et restauration des habitats piscicoles des "espèces repères"	Inventaire des portions de rivières détournées du cours naturel / Bief. Déplacement du lit en bord de talus...	Descendre la longueur de couverture des cours d'eau (le busage) de 10 à 4 m (problème de franchissement et de luminosité)	Rétablissement du transit sédimentaire et circulation des poissons sur le chevelu intervenant sur les passages carrossables et ouvrages routiers (ponceau, bases...)
	Limiter piétinement bovins (clôtures + abreuvoirs)	Sensibilisation/communication avec les propriétaires riverains des cours d'eau pour définir 1 meilleure approche de gestion (entretien -techniques adaptées- n essences adaptées...)	Interdire curage, recalibrage + favoriser renaturation et reméandrage		Rendre transparents les ouvrages transversaux (continuité écologique)	Période d'ouverture des vannages en période de hautes eaux (ex : en Eure et Loir un arrêté Préfectoral oblige, chaque propriétaire de barrage (sauf dérogation) à maintenir au moins une vanne en position haute pendant une période donnée)
	Imposer un règlement d'abreuvoirs	Suppression broyage au niveau de la ripisylve (épareuses...)			Remettre les cours d'eau dans le talweg	Gestion équilibrée des embâcles
	Lutte contre le piétinement du bétail sur le chevelu	Lit mineur libre (non colmaté) Ripisylve augmentée et entretenue			Rendre la continuité écologique = connexion parallèle aux barrages, voire leur effacement	Enlèvement systématique des embâcles sur les cours d'eau
		Restauration des cours d'eau curés et recalibrés			Suppression ou aménagement obstacles transversaux	Rétablir le libre écoulement des eaux
		Non dégradation supplémentaire = pas de travaux dans le lit cours d'eau			Gestion des ouvrages avec franchissement piscicole pour la seconde catégorie	Amélioration de la transparence des ouvrages d'arts et gestion des embâcles
					Inciter à l'effacement de petits ouvrages busés... pour amélioration circulation piscicole	Suppression des buses et remplacement par ponts cadres
					Suppression des barrages sur les cours d'eau salmonicoles	Maintien des embâcles pour freiner les écoulements en crue
					Restaurer la dynamique fluviale	Continuité écologique

